



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accueil des étudiants exilés de la bande de Gaza vers la France

Question écrite n° 13015

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de l'Europe, sur l'arrêt des procédures d'évacuations d'étudiants et étudiantes de la bande de Gaza vers la France. Le génocide qui se poursuit en Palestine est également un éducide. Par l'attaque systématique et délibéré contre les infrastructures et le système d'enseignement palestiniens, par le bombardement indifférencié des civils parmi lesquels des étudiants et enseignants, par la privation de liberté et d'accès à l'enseignement pour les prisonniers palestiniens, y compris mineurs et, de manière plus large, par la destruction du savoir accumulé et en production en et au sujet de la Palestine, le gouvernement d'extrême droite israélien mène une politique résolue d'effacement du peuple palestinien, de ses connaissances et de son identité. Depuis fin 2023, ce sont 700 000 enfants et étudiants palestiniens qui sont privés d'éducation. L'accès à l'éducation pour tous les enfants constitue pourtant un droit fondamental. La France, conformément à ses engagements internationaux en matière de prévention du crime de génocide et de défense des droits élémentaires des enfants, ne peut rester inactive. Pourtant, la politique d'accueil des étudiants exilés de la bande de Gaza vers la France est à l'arrêt. Dans la circonscription de M. le député à Bordeaux, des associations accompagnent trois jeunes réalisateurs palestiniens de Gaza dans leurs démarches pour venir poursuivre leurs études et leur projet artistique en France en licences en cinéma-audiovisuel. Alors que leurs dossiers sont complets depuis des mois (admissions à l'université de Bordeaux et de Toulouse, apprentissage du français, financements garantis, promesses d'embauche ou de partenariat avec des cinémas et festivals pour la poursuite de leur projet artistique, etc.), leurs examens demeurent bloqués au consulat de France à Jérusalem. En ce début d'année 2026 et malgré les nombreuses démarches entreprises pour leur permettre de poursuivre leurs études en France, tous trois restent prisonniers de l'enclave, prisonniers de la faim, du froid et de la pluie, prisonniers du génocide. En sus de l'incompréhensible mise à l'arrêt du programme PAUSE, les procédures d'obtention de visa pour les étudiants palestiniens du consulat de France à Jérusalem empêchent toute politique d'accueil dignes des réfugiés palestiniens vers la France. En plein génocide, la diplomatie française assume de conditionner l'obtention au compte-goutte de visas étudiants à des critères extrêmement opaques et sélectifs, fondés sur l'excellence académique et excluant notamment de façon arbitraire des étudiants en licence ou non boursiers, avec des délais anormalement longs de traitement des dossiers. Il lui demande ainsi si le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour déployer enfin une véritable politique d'accueil des réfugiés de Gaza vers la France. Il souhaite savoir si le Gouvernement s'est décidé à mettre un terme à l'opacité qui règne sur l'accueil des réfugiés palestiniens et à revoir les critères extrêmement sélectifs et discriminatoires au regard de ceux appliqués à d'autres nationalités, fixés pour l'obtention de visas pour les étudiants palestiniens.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13015

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Europe](#)

Ministère attributaire : [Europe](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : 17 février 2026, page 1317